

DACP

REF : DACP2014005

Signataire : MC/EV/ED

Séance du Conseil Municipal du 30/01/2014

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Habilitation du Maire à déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire relatives à la rénovation de la cheminée de l'ex Manufacture des Allumettes, rue de Presles, à Aubervilliers (93300).

EXPOSE :

La Commune s'est engagée sur la rénovation de la cheminée de l'ex manufacture des allumettes, édifice communal inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, et localisé au cœur du site accessible par le 124 rue Henri Barbusse et par le 19 rue de Presles.

Construite en 1904, et considérée à l'époque comme l'une des plus belles cheminées d'Europe, elle domine du haut de ses 45 mètres un site d'où l'industrie s'est retirée depuis les années 1980.

Son état nécessite aujourd'hui des travaux de restauration et de confortement de sa structure. Une mission de maîtrise d'œuvre a donc été confiée à Monsieur Daniel Lefèvre, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Les études sont en cours ; Le projet consiste à conserver les dispositions anciennes de la cheminée tout en assurant sa stabilité.

S'agissant d'un édifice inscrit à l'inventaire des monuments historiques, un permis de construire doit être déposé pour la réalisation des travaux nécessaires.

De surcroît, trois édifices à proximité de la cheminée doivent être démolis.

Le premier est une ancienne chaufferie qui empiète sur la zone prévisible de localisation de l'échafaudage.

Le deuxième édifice est un appentis dont la démolition permet de dégager les espaces extérieurs d'accès à la cheminée.

La troisième construction à démolir est un ancien four construit au pied de la cheminée.

Il est à noter en outre, que ces trois extensions de bâtiment (ne présentant aucune valeur patrimoniale) devraient être de toute façon démolies dans le cadre de la réhabilitation des locaux au pied de la cheminée pour accueillir à terme l'Usine de Films Amateurs de Michel Gondry.

Aussi, il est souhaitable de déposer une demande de permis de démolir dès à présent en préalable des travaux de rénovation de la cheminée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer et signer les dossiers de demande de permis de démolir et de permis de construire pour la rénovation de la cheminée de l'ancienne Manufacture des Allumettes.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014005

Signataire : MC/EV/ED

OBJET : Habilitation du Maire à déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire relatives à la rénovation de la cheminée de l'ex Manufacture des Allumettes, rue de Presles, à Aubervilliers (93300).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 421-3 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 421-1 à 422-5, et R 431-7 et suivants,

Vu le projet de rénovation de la cheminée de l'ancienne Manufacture des Allumettes,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il y a lieu de déposer une demande de permis de démolir en vue d'abattre trois édifices existants sur la parcelle concernée par le projet de rénovation,

Considérant qu'il y a lieu de déposer une demande de permis de construire relatif à la rénovation de la cheminée de l'ancienne Manufacture des Allumettes à Aubervilliers.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer et déposer les demandes de permis de démolir et permis de construire relatifs à la rénovation de la cheminée de l'ancienne Manufacture des Allumettes à Aubervilliers.

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 07/02/2014

Publié le 05/02/2013

Certifié exécutoire le : 07/02/2014

Le Maire Adjoint
Daniel GARNIER